

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 27 (1990)

Heft: 1003

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Littérature italienne

Vous ouvrez un hebdomadaire: un premier personnage, les bras grands ouverts, comme pour embrasser son interlocuteur; un second, l'index pointant vers le ciel; un troisième agitant frénétiquement les deux mains — point n'est besoin de lire les textes, ni même le titre de l'hebdo: vous êtes en Italie!

Vous tenez dans les mains un livre paru aux Editions ZOE — des nouvelles — vous l'ouvrez, la première nouvelle parle d'un oncle; plus loin, un autre oncle donne à son neveu une «vieille veste Prince de Galles». Et puis il y a la tante Maria, qui vient d'être opérée. Et l'oncle Ulysse, et la grand-maman Giovanna, et la tante Domenica, la doyenne du village, la seule à pouvoir expliquer les vieilles légendes, ou plutôt ce qu'il y a de vrai dans les vieilles légendes, et qu'on enterre... Non! Voilà que je me trompe: c'est dans le roman de Plinio Martini, paru à l'Aire (1987) qu'on célèbre un *Requiem pour Tante Domenica*, c'est même le titre du roman. Ici, il s'agit d'une autre Domenica, qui croit vivre entourée d'esprits, lesquels se sont rassemblés «après le Concile de Trente» et je vous parle des nouvelles de Claudio Nembrini, *Le Secret de San Carpoforo*, traduites par Yvette Z'Graggen — excellamment — tandis que le roman de Martini a été traduit par Christian Viredaz, non moins excellamment. D'ailleurs, peu importe! Peu importe le nom des auteurs, et que ce soit un roman ou des nouvelles: quelques pages lues, peut-être même le titre seulement — et vous savez que vous êtes en Italie, je veux dire: au Tessin, avec des histoires de tantes, d'oncles, de cousins, de parents, et une certaine chaleur vitale, qui fait que même le malheur n'a pas la couleur de suie et de rouille qu'il a sous d'autres cieux.

Car du malheur, il y en a, et même, il détruit le héros du roman de Martini, *Requiem pour...* et le fait passer à côté de la vie: «Le noyau narratif du roman (...) raconte le premier amour, frais et sensuel, de deux adolescents, implacablement interrompu par l'étroitesse morale du milieu...» Mais l'acte d'accusation ne s'en tient pas là: alors que les prédicateurs et les fidèles demandent à Dieu d'ôter le péché du monde, l'adolescent de naguère, qui est devenu un

homme mûr prie de son côté: «Agneau de Dieu (...), ôte ceci du monde, si Tu le peux: les prêtres couillons et ceux qui sont retors, les colonels toujours prêts à rétablir l'ordre par la force, les gouvernants manifestes et occultes qui mettent en mouvement tortures et exécutions, les cardinaux qui s'asseoient à leur table rouges de pourpre avant que de honte. Supprime les chefs d'Etat et de gouvernement qui, entre une nuit passée avec une courtisane de luxe et l'autre à discuter avec leurs collègues du conseil d'administration d'une société anonyme, trouvent le temps de composer des discours où Ton nom est arrangé dans un attentif équilibre de mots afin

que les injustices demeurent pour les maintenir en selle...» (pp. 133-134).

Plinio Martini est mort à Cavergno, où il avait passé toute sa vie, en 1979.

Quant à Claudio Nembrini, né en 1941, il évoque les figures de sa jeunesse — l'oncle cheminot, ses parents, la guerre, mais aussi Hugo Koblet! Et l'on sait que le calcio, le giro, jouent un rôle de premier plan en pays de langue italienne! Hélas... «*Claudio Nembrini nous restitue tout un monde et ses valeurs aujourd'hui transformés par l'industrialisation croissante.*»

Martini, Nembrini, mais aussi les deux Orelli, le très cher Alberto Nessi — tous ceux-là et quelques autres, pour une Suisse italienne qui est le quart de la Suisse romande... A quand un «Max et Moritz» pour nous parler de la misère intellectuelle du Tessin? ■

Devoir de vacances

(jd) Comme chaque été, nous sélectionnons quelques informations pour nos lectrices et lecteurs partis en vacances ou que la canicule a rendu plus distants de l'actualité. Bien entendu sans prétention à l'exhaustivité et sans aucun ordre d'importance.

Début juillet. Selon un récent sondage Univox, les Suisses se sentent de manière générale libres et indépendants. Mais ce sentiment varie fortement selon le type de liberté en jeu. Si 67% des personnes interrogées déclarent bénéficier de la liberté religieuse et une légère majorité reconnaît l'existence de la liberté d'établissement, du libre choix professionnel, de la liberté culturelle et de la liberté d'opinion, seuls 42% se sentent libres en matière politique et 26% dans le domaine économique. A noter que tous les pourcentages sont en nette baisse par rapport au sondage de 1988.

7 juillet. Publier les extraits d'un rapport parlementaire d'enquête est licite, selon le Tribunal cantonal de Bâle-Campagne. Le Tribunal fédéral en a décidé autrement, confirmant ainsi la jurisprudence restrictive: les journalistes sont donc conviés à restreindre leur curiosité et à relater fidèlement les déclarations officielles.

12 juillet. La voiture légère, propre et bon marché annoncée par Nicolas Hayek, patron de la SMH, sera très pro-

bablement électrique. En effet, la SMH vient de conclure un contrat d'exclusivité avec l'Ecole d'ingénieurs de Bienne, portant sur la traction électrique.

13 juillet. Au cours du premier semestre de 1990, l'Union des centrales suisses d'électricité a dépensé 3,5 millions de francs pour la campagne d'information en vue des votations fédérales de cet automne.

13 juillet. C'est ce vendredi 13, date fétiche de tous les superstitieux, qu'a choisi le Tribunal fédéral pour débouter une voyante bernoise qui se plaignait d'un refus de patente de la part des autorités de la ville fédérale.

14 juillet. 90% de la population helvétique disposent d'une place dans un abri de la protection civile, mais 85% seulement sont atteignables par le système d'alarme actuel. Dans la maison de la protection civile, il y a plus d'élus que d'appelés.

19 juillet. Infatigable en cette période d'été, le Tribunal fédéral a décidé que le tabac n'est pas une drogue. Ainsi le fumeur invétéré, malade, ne pourra pas se voir exclure de la protection d'une assurance pour usage manifestement abusif de médicaments ou de drogues.

21 juillet. Le délégué spécial au traitement des fiches a retrouvé ses deux adjoints. Les précédents l'avaient quitté, fâchés de sa politique d'information. Par ailleurs le délégué s'est entouré de trois professeurs de droit afin de préparer — déjà — la révision de l'ordonnance sur la protection de l'Etat. Le moulin tourne. ■